

Objet : Conventions de mise à disposition de personnels

Monsieur le Président expose que dans le cadre du démarrage du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et de l'intégration des personnels, trois agents titulaires de la Fonction publique Territoriale sont mis à disposition, pour les raisons suivantes :

1/- Lors de la mise en place effective du syndicat, le Conseil Général de l'Hérault a proposé de mettre à disposition, pour une période de 3 mois à mi-temps, **Monsieur Jean Bassède** ingénieur principal, qui avait largement participé à la création dudit syndicat, pour assumer les fonctions de Directeur Général des Services.

2/- Compte tenu que **Madame Nicole Martinez** effectue une mission de développement touristique pour le compte de la ville de Bédarieux et était mise à disposition à mi-temps à la Charte Pays d'Orb, ce mi-temps est transféré au Syndicat pour la même mission.

3/- Au sein de la Charte Pays d'Orb, **Madame Rachel Troisi**, secrétaire, est mise à disposition à temps plein par la Ville de Bédarieux pour remplacer Mme Marie Josette Croizet, en congé maladie. Cette mise à disposition est reconduite avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Les conditions de mise à disposition sont basées sur le remboursement à la Ville de Bédarieux et au Conseil Général de l'Hérault, des rémunérations versées et des charges afférentes, au *pro rata* du temps de travail des agents pour le compte du Syndicat.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- d'agréer le principe de ces conventions de mise à disposition sus-évoquées,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'agréer le principe de ces conventions de mise à disposition sus-évoquées, l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
